

INFO RIVERAINS



C O R R I D A D ' A I X - L E S - B A I N S

Samedi 8 décembre 2018

À cette occasion, par arrêté municipal, la circulation automobile et le stationnement seront réglementés sur l'ensemble du parcours.

Le stationnement sera interdit :

→ de 12h à 22h

rue Jean Monard, sur la totalité du parking du théâtre de Verdure. Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des organisateurs et des participants.

→ de 13h à 22h

place Maurice Mollard et square du Temple de Diane (dans leur totalité), avenue Lord Revelstoke, rue de Genève (dans sa partie piétonne), place Carnot, rue Albert 1^{er}, rue des Bains, place des Thermes (côté est et côté ouest), rue Victor Hugo (entre la rue Pellegrini et le square Jean Moulin), square Jean Moulin (côté est) et rue Georges 1^{er} (entre le rond-point des Thermes et le boulevard de la Roche du Roi).

→ de 13h à 24h

place du Revard.

La circulation sera interdite :

→ de 16h à 22h

rue Davat (sauf accès à la pharmacie des Thermes) à la diligence de la Police municipale et place des Thermes à la diligence des organisateurs.

→ de 17h30 à 22h

place Carnot, rue Albert 1^{er}, avenue Lord Revelstoke dans sa totalité (sauf pour les usagers du parking de l'Hôtel de Ville), rue Victor Hugo (entre la rue Pellegrini et le square Jean Moulin), square Jean Moulin, square du Temple de Diane (accès riverains en zone piétonne), rue Georges 1^{er} (entre le rond-point des Thermes et le boulevard de la Roche du Roi), place du Revard et rue des Bains.

→ de 18h à 22h

rue du Casino, rue de Genève (dans sa partie comprise entre la rue Boyd et l'avenue des Fleurs), avenue des Fleurs (dans sa partie comprise entre la rue Charles Dullin et la rue du Casino).

→ de 16h à 23h

place Maurice Mollard à la diligence des organisateurs qui positionnent les barrières.

La Ville vous remercie de bien vouloir excuser ces désagréments momentanés et compte sur votre compréhension.